

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Communication du Collège communal vendredi 13 mars 2020

**Contact :** L.Comminette laurence.comminette@liege.be  
**GSM :** 0474/940.149.

Mesdames, Messieurs les journalistes,

Depuis plusieurs semaines, la Ville de Liège suit avec attention l'évolution de la propagation du coronavirus.

Le Collège communal et le Bourgmestre ont pris de nombreuses mesures pour tenter d'éviter sa propagation :

- en matière **d'ordre public**, avec l'annulation de nombreux évènements ;
- en matière de **sécurité publique**, avec un appui logistique important proposé au secteur hospitalier liégeois afin de créer les dispositifs d'appui extérieurs à proximité des hôpitaux (containers) ;
- en termes de **gestion interne** avec la centralisation du matériel (masques et gel) entre la Police, la Ville et le CPAS, l'organisation du télétravail, la suppression des voyages scolaires,..

Ces mesures ont été **particulièrement bien accueillies par les Liégeoises et les Liégeois**, qui a pris conscience de l'importance de mesures préventives fortes et rapides.

Les autorités liégeoises ont **agi d'initiative**.

**Ce jeudi 12 mars, le Conseil national de sécurité a pris une série de décisions qui apportent de la clarté et une uniformisation bien nécessaire sur l'ensemble du territoire belge.** Le déclenchement de la phase fédérale de crise et les communications partagées hier soir apparaissent de nature à endiguer la progression du coronavirus, même si chacun est conscient que le chemin sera encore long avant son extinction et que le pic de contamination reste encore à venir.

Les mesures décidées ou recommandées sont fortes. Elles sont inédites aussi ; tout comme l'est la situation sanitaire que notre pays rencontre et que nous n'avions plus connu depuis longtemps. Les mesures sont exceptionnelles car la situation est exceptionnelle. Le comportement de chacun devra aussi être exceptionnel dans le respect des consignes comme dans l'attitude de solidarité qui s'impose inévitablement à chacun d'entre nous.

**Le collège communal tient à marquer sa solidarité** avec l'ensemble de la population liégeoise et tous les acteurs sociaux, sanitaires, économiques, scolaires, qui vont inévitablement être impactés par cette situation exceptionnelle. **Il remercie également l'ensemble du personnel communal.**

Dès ce matin, les Autorités communales se sont réunies avec l'ensemble des acteurs compétents pour assurer le suivi et l'application rigoureuse des mesures fédérales et d'en définir les modalités.

**Pour la Ville de Liège, cela se traduit par les mesures suivantes :**

- L'ensemble des musées communaux, bibliothèques, maisons de jeunes, MADO, maisons intergénérationnelles, clubs de pensionnés, et, de manière globale, toutes les **structures accueillant des activités culturelles et récréatives** sont **fermées**. Il en va de même pour les cinémas.
- L'ensemble des **infrastructures sportives** (halls omnisports, piscines communales, terrains de football et athlétisme,...) sont **fermées**. La patinoire de la Médiacité l'est également.
- Toutes les **manifestations et activités à caractère privé ou public** sont **interdites** (réunions des mouvements de jeunes récurrentes ou exceptionnelles, entraînements sportifs, séminaires d'entreprise, team building, etc.).
- Les **mariages civils** sont **autorisés** en présence des témoins uniquement. Les mariés peuvent solliciter le report de leur mariage sine die (sans frais).
- Les célébrations au **crématorium de Robermont** se dérouleront en présence de 10 personnes par salle, n'étant pas compris dans ce chiffre le personnel célébrant.
- Les marchés et brocantes sont **maintenus** sur le territoire de la Ville du lundi au vendredi. Les week-ends, seul l'alimentaire est autorisé : dès lors, **en ce qui concerne la Batte, seuls les maraîchers de l'alimentaire sont autorisés**. Les toilettes de la Halle aux viandes seront ouvertes de 9h à 13h pour pallier à la fermeture des établissements Horeca.

Le travail doit se poursuivre dans la mesure du possible mais le télétravail doit être privilégié et, si nécessaire, renforcé. Les transports en commun circulent normalement mais il est demandé de se limiter aux déplacements indispensables. Les horaires décalés permettront de ne pas congestionner les transports en commun.

## **Enseignement**

**Par décision du fédéral, les leçons sont suspendues.** Il sera organisé une garde d'enfant au moins pour les enfants du personnel médical et de soins de santé et des départements d'autorité (sécurité publique). Pour les enfants dont il n'est pas possible d'assurer une garde autre que par les personnes âgées, les parents pourront aussi trouver une solution dans les écoles.

- Sur cette base, le Collège communal a adopté une **circulaire qui sera communiquée aux directions et aux parents**. Celle-ci prévoit :
  - Que tous les membres du personnel (enseignants, personnel non chargé de cours, auxiliaires d'éducation,...) sont présents dans les écoles en fonction de leur horaire, à leur poste, les lundi 16 et mardi 17 mars. Cela permettra aux équipes de faire le point et de préparer le travail pour les semaines suivantes. Le nombre d'enfants pour chaque école sera communiqué dès midi à l'administration et une évaluation de la situation sera faite mardi soir.
  - Les repas chauds sont maintenus.

- Les mesures de confinement sont maintenues jusqu'à la date initialement prévue. Si de nouveaux cas se présentent, la circulaire sera appliquée.
- Les membres du personnel enceintes doivent rester à domicile.
- Les stages en entreprise sont suspendus.
- Les interventions des personnes extérieures à l'établissement (logopèdes indépendantes, bénévoles, animations,...) sont suspendues que ce soit pendant le temps scolaire ou extrascolaire (suppression des occupations de locaux).

En ce qui concerne la Haute école et la promotion sociale :

- Les cours et travaux pratiques qui amènent dans l'établissement des personnes extérieures à celui-ci sont suspendus. Les cours se dérouleront à distance selon les moyens décidés au sein des différents départements.
- Les stages en entreprise peuvent se poursuivre tant que les entreprises les maintiennent.

**Les crèches restent ouvertes** et fonctionneront normalement en fonction du personnel présent.

### Commerces

Pour rappel, en ce qui concerne les commerces, **ceux-ci restent ouverts toute la semaine sauf le weekend.**

Il est recommandé aux commerces de services (types salons de coiffure, d'esthétique, etc.) de fonctionner **uniquement sur rendez-vous.**

Les magasins **d'alimentation** et les **pharmacies** restent quant à eux ouverts **normalement (week-end compris)**. Néanmoins, il leur est recommandé d'augmenter les mesures d'hygiène sur base des recommandations déjà formulées.

Les épiceries sociales fonctionnent de la même manière que les magasins d'alimentation.

Par ailleurs et dans ce cadre, le 6 mars dernier, le Conseil des ministres avait adopté dix mesures de soutien aux entreprises, à savoir :

1. Chômage temporaire pour force majeure
2. Chômage temporaire pour raisons économiques
3. Plan de paiement pour les cotisations sociales patronales
4. Plan de paiement sur la TVA
5. Plan de paiement pour le précompte professionnel
6. Plan de paiement pour l'impôt des personnes physiques / l'impôt des sociétés
7. Réduction des paiements anticipés des indépendants
8. Report ou dispense de paiement des cotisations sociales des indépendants
9. Obtention d'un revenu de remplacement en faveur des indépendants (droit passerelle)
10. Flexibilité dans l'exécution des marchés publics fédéraux

Le **bureau du Commerce reste accessible** uniquement sur rendez-vous via le 042219170.

Le Gouvernement wallon a constitué **un fonds extraordinaire de crise de 100 millions d'euros**. Le Collège envisagera également les aides qu'il peut accorder dans ses compétences.

## **Horeca**

Les livraisons à domicile et le take away étant autorisés par le fédéral, les restaurants snacks, friteries etc. peuvent fonctionner sur ce principe. **Consommer sur place est interdit.**

Liège étant une ville solidaire et festive, le Collège compte sur la collaboration de toutes et tous pour que la mise en œuvre de la mesure de **fermeture des établissements Horeca ce soir à minuit se passe dans le calme et le respect.**

## **Les hôtels**

Les mêmes règles que pour l'horeca s'appliquent. Les restaurants au sein des hôtels seront fermés par décision du fédéral mais pourront fonctionner sur le principe du take away, les clients étant autorisés à consommer dans leur chambre.

Les teams building, séminaires d'entreprises, etc. sont interdits

## **Cultes**

Dans un souci de cohérence et afin d'entrer en résonance avec l'annulation des activités dites récréatives (sportives, culturelles, folkloriques, etc) imposées par le fédéral, les représentants des cultes ont été **invités à suspendre les célébrations.**

## **Services publics**

En termes de services à la population, il est prévu les mesures suivantes :

- **Mairies de quartier :**

- Chênée : **fermée** à partir de vendredi 13/03 jusqu'au 19/03 inclus (retrait des documents à la mairie de quartier d'Angleur).
- Glain : **fermée** à partir de vendredi 13/03 jusqu'au 19/03 inclus (retrait des documents à la mairie de quartier des Guillemins sur rendez-vous).
- Guillemins : accessible **uniquement sur rendez-vous** à partir du 13/03 via le 042218229.
- Thier-à-Liège : **fermée** à partir de vendredi 13/03 jusqu'au 19/03 inclus (retrait des documents à la mairie de quartier de Rocourt).
- Sclessin : **fermée** à partir de vendredi 13/03 jusqu'au 19/03 inclus (retrait des documents à la mairie de quartier d'Angleur).
- Wandre : **fermée** à partir de vendredi 13/03 jusqu'au 19/03 inclus (retrait des documents à la mairie de quartier de Bressoux)

- Régie foncière et maison de l'habitat : accessible **uniquement sur rendez-vous** via le 042219176.
- Service des Etrangers : accessible **uniquement sur rendez-vous** à partir du 13/03 via le 042218234 ou le 042218240.
- Service des permis **d'urbanisme** : accessible **uniquement sur rendez-vous** via le 042219046. Nous vous invitons à recourir, en priorité, au contact téléphonique pour les demandes de renseignements urbanistiques : 042219057.
- Département des **sanctions administratives** : les **audiences** sont **suspendues** jusqu'au 01/04 minimum. Pour les personnes concernées, nous vous invitons à faire valoir vos moyens de défense par écrit à l'adresse e-mail : sanctions.administratives@liege.be

## **CPAS**

En tant que service public de première ligne, **le CPAS restera ouvert et accessible au public** avec un **fonctionnement adapté** dès ce lundi 16 mars 2020.

L'objectif étant d'assurer la continuité de ses missions légales tout en veillant à la sécurité et à la santé des travailleurs et du public.

Globalement, l'organisation de certains services du CPAS est modifiée : **Il est demandé de prioritairement prendre contact par téléphone avec le service concerné.**

- Les horaires d'ouverture au public des antennes sociales, y compris la cellule SDF et le SADA et des services Réinser, Appui 0-18, Médiation de dettes, le Relais Energie, **restent inchangés.**
- Cependant, **les services adapteront leur organisation pour réguler les flux et éviter les contacts prolongés.** Il est demandé aux usagers de privilégier les contacts téléphoniques. Toute personne qui se présentera dans ces services aux horaires d'ouverture pourra être reçue brièvement pour que les agents prennent note de leurs besoins et les recontactent ensuite par téléphone pour le suivi, sauf en cas de situations sociales critiques
- Tous les ateliers collectifs sont suspendus jusqu'à nouvel ordre (Dynamisation, SIS, Cap Insertion, Relais logement, Echelle des mots).
- **Les missions du Service ELIS sont suspendues, à l'exception du transport social**
- Les réunions et autres rassemblement non indispensables sont annulés
- Les formations sont suspendues

- Dans certains services et pour certains postes spécifiques (principalement les services support), un télétravail partiel pourra être mis en place selon des modalités à définir en fonction des spécificités des services.
- Des procédures spécifiques sont prévues pour le **Relais santé** – conformément aux dispositions prévues par les autorités régionales –, la Maison familiale, l'Aide médicale et les services des Urgences sociales.
- **Les 2 abris de nuit** (rue sur la Fontaine et l'Abri Supplétif de Saint-Laurent) fonctionnent normalement.

### **Services d'accueil des personnes précarisées :**

En ce qui concerne l'ensemble des services d'accueil des personnes en situation de grande précarité, des réunions sont toujours en cours pour examiner l'impact des mesures prises par le Gouvernement. La situation pourrait donc évoluer dans les prochains jours.

**Toutefois, les structures qui assuraient une distribution de nourriture le feront désormais via des colis puisqu'il n'y aura plus de consommation sur place.** Les éducateurs de rue assureront l'information des usagers.

Depuis le début de la crise sanitaire, sous l'égide du CPAS et du Relais Social, la situation est évaluée quotidiennement et les mesures de prévention et de protection ont été prises en concertation avec les besoins énoncés par les structures d'aide.

### **Responsabilité individuelle**

A la demande du SPF santé public, nous rappelons qu'en cas de suspicion ou de symptômes rappelant ceux du Covid 19 il est très important :

- De ne pas se rendre aux urgences
- De ne pas se rendre chez son médecin généraliste mais de le contacter par téléphone

Restez informés sur la plateforme [www.info-coronavirus.be/fr](http://www.info-coronavirus.be/fr)

Un call center est également ouvert 0800 14689

Les entreprises peuvent contacter le 1890

Infos sur la situation à l'étranger [diplomatie.belgium.be/fr](http://diplomatie.belgium.be/fr)

Le Covid-19 marque une arrivée tardive en Belgique par rapport aux voisins français notamment. Néanmoins il est aujourd'hui présent chez nous et malgré les mesures de sécurité prises aux différents niveaux de pouvoir, la lutte efficace contre sa propagation relève aussi de la responsabilité de tout un chacun.

Volontairement ou non, nous sommes fréquemment en contact, au travers de nos déplacements et de nos activités, avec des personnes pouvant être à risque, parfois sans le savoir. C'est donc dans un esprit de bienveillance et de souci de l'autre qu'il appartient à chacun d'entre nous de faire le bon choix et de contribuer ainsi à l'effort collectif.

Les personnes fragilisées et/ou âgées étant considérées comme public à risque, il est fortement recommandé d'éviter tout rassemblement intergénérationnel, même en petits comités.

De notre capacité à anticiper et à accepter de restreindre pour un temps nos activités dépendra la possibilité pour les plus fragiles d'être correctement pris en charge. Et, surtout, cela permettra de ne pas surcharger les structures de soins.

### **Application et contrôle des différentes mesures**

**Le fonctionnement des services devra être régulièrement évalué** car il reste tributaire tant de l'évolution de la pandémie et des mesures y liées qui seront préconisées et appliquées que de l'évolution du comportement des agents eux-mêmes inhérent au contexte de crise que nous traversons (quid des gardes d'enfants, du taux d'absentéisme, des transports en commun, etc.).

**La police est chargée du contrôle et du respect de ces différentes mesures, sous l'autorité directe du Ministre fédéral de l'Intérieur.**